

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 134 portant résiliation du bail n° 14 du 23 octobre 1934 et avenants n° 9,38 et 44 des 9 janvier, 9 septembre 1937 et 29 janvier 1938.

n° 134

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1940

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le bail n° 14 du 23 octobre 1934 passé par la colonie avec M. Hassen Mohamed Kassim pour location d'un boutre: Vu le rapport du capitaine du port en date du 8 janvier 1940: Vu la demande de résiliation du bailleur en date du 20 janvier 1940: Sur la proposition du chef du Service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Le bail n° 14 du 23 octobre 1934, passé avec M. Hassen Mohamed Kassim pour location de son boutre, est résilié de plein droit pour compter du 17 février 1940.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.